

BAREME D'HONORAIRES

HONORAIRES VENTE charge vendeur

De 0 à 130 000€	8%TTC
De 130 001 à 200 000€	7%TTC
De 200 001 à 300 000€	6%TTC
De 300 001 à 400 000€	5%TTC
Au-delà de 400 000€	4%TTC

HONORAIRES LOCATION appliqués au bailleur et locataire

(Soumis à la loi du 6 juin 1989, ART.5, conforme à la loi ALUR)

De 0 à 50m ²	8€/m ² TTC
De 51m ² à 100m ²	6€/m ² TTC
Au-delà de 101m ²	4€/m ² TTC
Au-delà de 200m ²	2€/m ² TTC

**Tranches non cumulables*

Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m2 de la surface habitable du logement loué : 3€/m2 TTC

Détail des prestations :

Honoraires ci-dessus afférents à la visite du preneur, à la constitution du dossier et à la rédaction du bail.

Aucune somme d'argent ne peut être exigée ou remise à l'agent immobilier avant que l'opération visée (vente, location, etc.) ait été effectivement conclue et constatée dans un acte contenant l'engagement des parties. Ainsi, pour une vente, la commission est versée après la signature du contrat définitif devant le notaire. En cas d'infraction, il faut saisir le procureur de la République.

SAS LCP Immo - SAS au capital de 1 500 euros. Siège Social : 10 bis avenue du Général Leclerc 72000 LE MANS
N° SIRET : 812 678 241 00017 RCS LE MANS. Carte Professionnelle délivrée par la CCI de la Sarthe N°7201 2015 000 001 556. Activité : Toutes Transactions sur immeuble et fonds de commerce.
L'agence ne doit recevoir aucun fonds, effet ou valeur autre que sa rémunération.

Commerçant indépendant, membre du réseau Stéphane Plaza Immobilier.

TVA en vigueur de 20% incluse.

** Le montant TTC à la charge du locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire.

Honoraires au 24/10/2017